

PRESENTATION DES PRIX SEMA JEUNES

OBJECTIFS DES PRIX SEMA JEUNES

La SEMA (Société d'Encouragement aux Métiers d'Art!) a créé le « **Prix SEMA Jeunes** » qui a pour objectif :

- Encourager les savoir-faire et valoriser les jeunes talents amenés à devenir dans un avenir proche, les acteurs de la vie économique dans ces métiers d'excellence.
- Donner l'occasion aux jeunes de se fixer un véritable « challenge » et ainsi de relever le défi !
- Mettre en valeur les équipes pédagogiques qui animent et encadrent les jeunes dans la réalisation de leurs œuvres.
- Présenter les formations proposées dans l'académie de Reims et mettre l'accent sur les établissements scolaires participant au concours et ce grâce notamment à la médiatisation de la cérémonie de remise des Prix SEMA Jeunes en présence de nombreuses personnalités du monde économique, culturel et éducatif de la région Champagne-Ardenne.

QUI PEUT CONCOURIR ?

Le Prix SEMA Jeunes s'adresse aux élèves de lycées professionnels, écoles techniques, les jeunes en formation en alternance et les étudiants des écoles d'art :

- Les jeunes de moins de 26 ans, en formation initiale à temps plein ou en apprentissage.
- Les élèves de niveau V dans l'année de l'examen.
- Les élèves ou étudiants des niveaux IV et III.

L'ŒUVRE :

Les élèves ou étudiants habilités à concourir sont jugés sur présentation d'une œuvre intégralement réalisée par eux-mêmes dans le cadre de leur cycle de formation.

¹ Placée sous la tutelle du Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi chargé des Entreprises et du Commerce Extérieur, la SEMA est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique qui a pour but de dynamiser le secteur des métiers d'art en France et à l'international.

ATTRIBUTION

Le prix SEMA Jeunes est attribué à 3 échelons (départemental, régional et national) mais aussi en fonction des niveaux de formation des candidats :

Sur le plan départemental, s'inscrivent au niveau départemental, uniquement les élèves en dernière année de niveau V.

Sur le plan régional, peuvent concourir les lauréats départementaux de niveau V et les candidats des niveaux IV et III.

Sur le plan national, deux niveaux de formation sont représentés, les lauréats régionaux de niveau V et les lauréats régionaux des niveaux IV et III.

LE JURY REGIONAL :

Le jury comporte une représentation équilibrée du monde professionnel, culturel et éducatif.

Le candidat doit présenter et défendre oralement son œuvre devant les membres de chaque jury.

Chaque candidat devra se munir, lors de son passage devant le jury, d'un dossier exposant son travail et les différentes étapes de réalisation de l'œuvre présentée.

Le jury vérifiera si la réalisation de l'œuvre est conforme au cahier des charges élaboré par l'établissement de formation.

Les membres du jury sont invités à évaluer les œuvres en fonction de trois critères :

- La qualité orale
- Le dossier de présentation du travail et de l'œuvre
- L'exécution de l'œuvre : pour les candidats de niveau V, seule l'exécution technique compte et pour les candidats de niveau IV et III, comptent l'exécution technique et la personnalisation de l'œuvre (part de création personnelle).

DOTATION REGIONALE DU PRIX SEMA JEUNES :

La dotation régionale est :

- 500 € du programme de développement des métiers d'art de Champagne-Ardenne
- 250 € de la SEMA
- Un trophée régional (réalisé par Hervé TONGLET, Sculpteur dans les Ardennes)
- Présentation sur le site Internet des métiers d'art de Champagne-Ardenne
- Un diplôme de la SEMA
- Abonnement de deux ans au Magazine Métiers d'Art de la SEMA
- Présentation sur le site Internet de la SEMA
- Exposition des œuvres primées dans la galerie de la SEMA au Viaduc des Arts à Paris
- Un séjour à Paris coïncidant avec la réunion du jury national
- un accès privilégié et dédié sur le site extranet de la SEMA

Le Programme Régional de Développement des Métiers d'Art de Champagne-Ardenne est mis en œuvre par la **Confédération Nationale de l'Artisanat, des Métiers et des Services (CNAMS)**.



CNAMS
MCAS
37 rue des Capucins - 51100 REIMS
Tél. : 03.26.47.22.55
Fax : 03.26.47.57.65

Avec le soutien de : l'Etat, l'Europe et la Région Champagne-Ardenne

